

Brochure tarifaire

Offre Entreprises

Tarifs en vigueur au 01/01/2025 (€ HT)



- | Télédéclarations **fiscales**
- | Télédéclarations **sociales**
- | Services **à valeur ajoutée**

Offre Entreprises

Abonnement et options

	Offre multi Siren 250 € HT / an	Offre mono Siren 98 € HT / an
Inscription	Inclus	Inclus
Ouverture de compte principal	Inclus	Inclus
Affectation d'une adresse sécurisée	Inclus	Inclus
Assistance illimitée (mail / téléphone)	Inclus	Inclus
Compte secondaire	100 € / an	-

Télédéclarations

	Offre multi Siren PU HT / Siren / an	Offre mono Siren PU HT / Siren / an
	Tarif appliqué dès le 1 ^{er} Siren	Offre limitée à 1 seul Siren
EDI-TDFC vers DGFIP incluant EDI-REQUETE	10 €	Inclus
EDI- TVA incluant TVA-RAU	40 €	Inclus
EDI-PAIEMENT incluant TS, CVAE, IS, TIC, TVVI, TSCA	10 €	Inclus
EDI-PAIEMENT RCM et/ou EDI-PART IFU	5 €	Inclus
DAS2	5 €	Inclus
DSN	40 €	Inclus

Télédéclarations

	PU HT / déclaration / an	PU HT / déclaration / an
Événementiel social DPAAE / DUE	1,50 €	1,50 €
Événementiel social DSIJ	1,50 €	1,50 €
Événementiel social DSN	1,50 €	1,50 €

Télédéclarations EDI-IR

	PU HT / client / an	PU HT / client / an Limité à 5 clients
EDI-IR	4 €	4 €

Stockage

	PU HT
Suivi sur 5 ans des dépôts de télédéclarations	inclus
Récupération des dépôts de moins de 18 mois	inclus
Récupération des dépôts de plus de 18 mois	7 € par dépôt récupéré

Requalification de l'offre tarifaire

jedeclare.com se réserve le droit de modifier l'offre tarifaire souscrite par l'adhérent dès lors que l'adhérent active et utilise des services non compris dans l'offre initiale. Exemple : utiliser plusieurs SIREN pour un adhérent à l'offre spéciale Mono Siren.

Cette modification se fera au profit de l'offre tarifaire la plus adaptée proposant les services utilisés et son application suivra la règle suivante :

- services hors périmètre utilisés durant les 6 premiers mois de la période annuelle d'abonnement : la requalification de l'offre facturée interviendra rétroactivement en début de période annuelle en cours,
- services hors périmètre utilisés durant les 6 derniers mois de la période annuelle d'abonnement : la requalification de l'offre facturée interviendra au début de période annuelle suivante.

Pour vous accompagner

Notre service client est à votre écoute

Du lundi au vendredi, de 9h à 19h : **08 90 71 06 13** (0,15€/min)

Vous pouvez aussi nous contacter en nous envoyant un mail à assistance@jedeclare.info



SUIVEZ-NOUS

ECMA, ASSOCIATION FRANÇAISE RÉGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901, CRÉÉE À L'INITIATIVE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES, EST DÉDIÉE À L'ACCOMPAGNEMENT DE LA DIGITALISATION DES CABINETS D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE LEURS CLIENTS.

